

officiers, l'aide aux anciens combattants et aux enfants orphelins de guerre accordée par le ministère des Affaires des anciens combattants, les bourses du Conseil national de recherches aux étudiants diplômés poursuivant leurs études en sciences pures et appliquées, les subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, etc.

En outre, chaque année, plusieurs millions de dollars sont accordés par le gouvernement fédéral pour les recherches universitaires. En 1967-1968, plus de 105 millions de dollars ont été consacrés à ce chapitre. Le gouvernement fédéral offre aussi une aide sous forme de prêts qui peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 des frais de construction des résidences d'étudiants. Le gouvernement a affecté 100 millions de dollars à cette fin, la période de remboursement ne devant pas dépasser 50 ans et le taux d'intérêt étant le même que pour les emprunts à long terme du gouvernement, soit d'environ 5.5 p. 100 actuellement.

Le gouvernement fédéral participe aussi au financement de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire du Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales. C'est en novembre 1956 qu'on annonçait la fondation prochaine du Conseil, qui avait été recommandée dès 1951 par la commission Massey dans son rapport sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences. Le Conseil reçut 100 millions de dollars, dont la moitié (de même que les intérêts accumulés) devait être distribuée aux établissements canadiens d'enseignement supérieur au cours d'une période de dix ans pour financer les programmes de construction ou d'équipement relevant du domaine du Conseil. Les méthodes de sélection et de versement étaient établies sur une base semblable à celle des subventions universitaires. Le 31 mars 1964, on avait approuvé des subventions totales de \$54,162,000.

Les intérêts de l'autre tranche de 50 millions de dollars devaient contribuer à l'essor des arts, des humanités et des sciences sociales par le truchement de subventions et de bourses à des Canadiens ou à des organisations diverses. (En 1963-1964, on a distribué à ce titre près de 2.7 millions de dollars.) En 1968-1969, le Conseil a consacré \$24,531,000 à ces domaines, après avoir reçu une subvention parlementaire de \$20,580,000 à cet effet. Le revenu total du Conseil est maintenant huit fois supérieur à son revenu d'il y a cinq ans, soit avant la première subvention parlementaire.

Depuis sa fondation, le Conseil des arts du Canada a pu ajouter de temps à autre des dons particuliers aux sommes dont il disposait et instituer des programmes de bourses dans certains autres domaines. On trouve d'autres renseignements sur l'activité du Conseil dans le Rapport annuel de l'organisme, qu'on peut se procurer en s'adressant au siège social du Conseil (140, rue Wellington, Ottawa 4, Ontario) et dans le *Bulletin* que le Conseil publie quatre fois par année.